

Règlement intérieur du
7^{ème} Tournoi rapide d'Allauch
01/05/2026
ALLAUCH

Article 1 : organisation

Le club d'échecs « Hay Chess » organise un évènement échiquéen constitué de 2 tournois rapides homologués FIDE, limité à 180 joueurs.

- Le tournoi « principal » ouvert à tous les joueurs.

- Le tournoi « jeune » réservé aux catégories depuis petits poussins (U8) jusqu'à benjamin (U14) dont le classement ELO est strictement inférieur à 1500 en rapide.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

Article 2 : homologation

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.). Ils se jouent en **9 rondes** pour le tournoi principal et en **7 rondes** pour le tournoi jeune.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse**, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. en vigueur au moment du tournoi.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO rapide FIDE.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de 15 minutes plus 3 secondes par coup pour toute la partie.

Article 4 : horaires

Les parties se joueront de 9 h 45 à 18 h 00.

Le délai de forfait est la durée de chute de l'un des drapeaux pour chaque tournoi.

Remise des prix vers 18 h 30.

La présence des joueurs est obligatoire pour les prix.

Article 5 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 20 € pour les adultes (25€ après le 26/04/2026) et à 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans (15€ après le 26/04/2026).

La gratuité est offerte aux joueurs titrés MI et GMI.

Accueil : à partir de 08h. Fin des inscriptions et du pointage à 9h15.

Article 6 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le cumulatif, puis la performance.

Les prix du classement général du tournoi principal sont partagés au système HORT. Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle.

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi principal est arbitré par CHERKI Thomas AE1 et HAMM Fabien AFC.

Le tournoi Jeune est arbitré par CHAZEAU Laineur AFO2.

Article 8 : comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 :

L'article A5 de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition.

Article 11 : résultats

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 12 : Rappels et compléments

Le lieu de la compétition comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter le lieu de la compétition sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Les appareils électroniques sont interdits.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

L'arbitre principal
M. CHERKI Thomas

L'organisateur
M. BOGHOSSIAN Pierre